



**Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique et AAPPMA « Le Goujon Cuiserotain »**



Contrat de Rivière Seille

***Compte-rendu des travaux d'aménagement de la
zone humide Du Pré des Saules à Cuisery***

Introduction

Espèce sensible aux crues et exigeante sur la qualité du milieu, le brochet (*Esox lucius*) est une espèce en régression dans de nombreux cours d'eau français. Le Comité français de l'IUCN a d'ailleurs inscrit en 2010 le brochet sur la liste rouge des espèces menacées en France comme espèce vulnérable (UICN France et al, 2010).

Les raisons de cette régression sont multiples : assèchement des zones humides, nécessaires à sa reproduction et à la croissance des juvéniles, barrages empêchant la migration des géniteurs, dégradation de ses habitats dans le lit mineur des cours d'eau, concurrence avec des espèces de poissons carnassiers allochtones, surpêche, ...

La Seille n'échappe pas à ce constat. Ce cours d'eau a en effet été totalement artificialisé et aménagé pour les besoins de la navigation : le lit mineur a été « chenalisé », des méandres ont été coupés à Sornay, Branges et La Truchère, des barrages et des écluses ont été créés, ... L'implantation de seuils dans le lit de la Seille a accentué la diminution des vitesses d'écoulement de l'eau, déjà faibles en raison d'une faible pente naturelle. Les

Le site se décompose en trois grands types d'habitats :

- un plan d'eau, c'est-à-dire un milieu aquatique toujours en eau sur une superficie d'environ 0.17 ha,
- une zone humide caractérisée par une végétation héliophytique dense (Iris pseudacorus, Carex sp., Phalaris arundinacea, ...), située au cœur de la parcelle, d'une superficie de 0.85 ha,
- une prairie plus sèche à l'entrée du site (au sud-est de la parcelle) et sur le pourtour de la parcelle.

L'AAPPMA « Le Goujon Cuiserotain » (Cuisery) est propriétaire de la totalité du site dont la superficie mesure 1.4 ha.

Description des travaux réalisés

Les travaux avaient pour objectif de favoriser les fonctionnalités piscicoles de la zone humide du Pré des Saules, notamment pour la reproduction du brochet, tout en préservant les autres potentialités écologiques.

Pour atteindre cet objectif, le projet visait à :

- restaurer la continuité piscicole entre la Seille et la zone humide,
- maintenir, entre les mois de février et d'avril, un niveau d'eau et une durée de submersion suffisants pour permettre la ponte des géniteurs de brochet, l'incubation des œufs et leur éclosion (en moyenne 45 jours consécutifs d'immersion sont nécessaires),
- préserver les différents types d'habitats humides présents sur le site.

Ce site étant situé à proximité immédiate du bourg de Cuisery, l'objectif était aussi de prendre en compte les usages existants ou à venir autour de ce site :

- le camping situé en amont du pont de la RD971 : le niveau de certains emplacements étant proche de celui de la zone humide, il est nécessaire de maintenir un niveau bas de la zone humide l'été,
- l'activité pêche : maintien d'une activité pêche de découverte au sein du petit plan d'eau,
- le projet de création d'un chemin piétonnier pour rejoindre directement le bourg de Cuisery aux berges de la Seille (projet de la commune de Cuisery).

Trois types de travaux ont ainsi été réalisés :

- la création d'un fossé entre la zone humide et le lit mineur de la Seille sur une distance 45 mètres linéaire. Le fond de ce fossé a été calé à une cote correspondant à la cote d'étiage de la Seille.
- La construction d'un seuil amovible dans ce fossé (cadre béton et bastaings en chêne amovibles),
- La mise en place d'une passerelle métallique permettant le passage pédestre des pêcheurs,
- La pose d'un panneau pédagogique.

Aucune action n'a été réalisé dans la zone humide en elle-même afin de préserver intégralement les habitats humides.

Les travaux ont été réalisés au cours de l'automne 2014 par l'entreprise Piquand TP (Saint-Amour). Le panneau pédagogique a été réalisé en 2015 par l'imprimerie SEIC (Le Creusot).

Le coût total des travaux s'est élevé à 7631 €. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Bourgogne et la Fédération Nationale pour la Pêche en France ont apporté leur concours financier à ces travaux.

Organisme	Subvention accordée	
	Part en %	Montant en €
Agence de l'eau RMC	50%	3 815.50 €
Région Bourgogne	30%	2 289.30 €
FNPF	12%	915.72 €
AAPPMA "Le Goujon Cuiserotain"	8%	610.48 €
Total	100%	7 631.00 €

Tableau 1 : plan de financement

Suivi piscicole après travaux

Un inventaire piscicole par pêche électrique était prévu début mai 2015, dans le but notamment de comptabiliser les juvéniles de brochet. Malheureusement, une crue importante de la Seille a empêché la réalisation de ce comptage. Celui-ci n'a pas été reporté dans la mesure où la plupart des juvéniles de brochet avaient probablement rejoint la Seille à l'occasion de cette crue.

Néanmoins, il est certain que le brochet s'est effectivement reproduit sur le site en 2015 puisque de nombreux brochetons ont été observés visuellement par Olivier Bernolin, Président de l'AAPPMA de Cuisery.

Photographies des travaux réalisés



Photographie 1 : un fossé a été créé entre la zone humide et la Seille, facilitant ainsi le passage des poissons entre les deux milieux.



Photographie 2 : un ouvrage de gestion hydraulique permet lorsque les bastinges sont posés d'assurer une submersion de la zone humide suffisante pour permettre les différentes étapes de la reproduction du brochet.



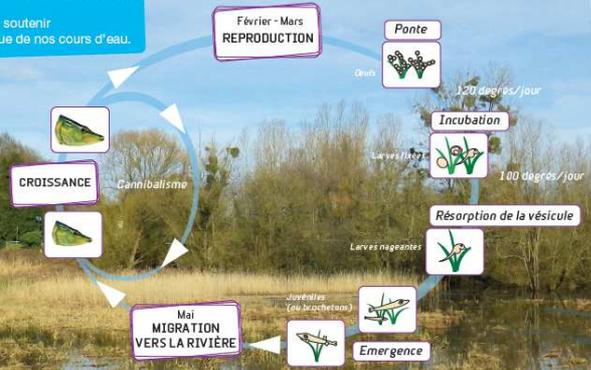
Photographies 3 et 4 : les habitats humides ont été totalement préservés

Fragère à brochet du Pré des Saules



Le brochet, une espèce menacée
 La disparition des zones humides (prairies inondables, marais...) liée à la pression de l'homme sur les cours d'eau (urbanisation, développement de l'agriculture...) contribue à la chute des populations de brochets (*Esox lucius*) partout en France. Cette espèce est d'ailleurs inscrite sur la liste rouge des espèces menacées (espèce vulnérable). La restauration des zones humides est un moyen de soutenir les populations de brochets, camassier emblématique de nos cours d'eau.

Le site du Pré des Saules, un hydrosystème favorable au brochet
 Cosystème au fonctionnement conditionné par les crues de la Seille, la zone humide du Pré des Saules constitue aujourd'hui un habitat original au sein de la vallée de la Seille. Il abrite une faune et une flore diversifiée, typique des zones humides annexes des vallées alluviales.
 Deux types de milieux aquatiques sont présents :
 - Un petit plan d'eau artificiel de 0,4 ha, permettant la reproduction et la croissance de nombreuses espèces de poissons,
 - Une zone humide de 0,85 ha, inondable, dans laquelle se développe une flore hétérophitique (laïches, iris, baldingère faux-roseaux, ...) favorable à la ponte du brochet.



Une zone humide support d'une biodiversité adaptée
 Un milieu colonisé par une flore spécifique : iris des marais, laïches, baldingère faux-roseaux...
 Un lieu de vie pour une faune diversifiée : des oiseaux (canard colvert, héron cendré...), des amphibiens (grenouille verte, grenouille rousse, triton palmé...), des insectes (libellules, papillons...), des mammifères (ragondin...), des poissons (brochet, rotengle, bouvière, tanche, blackbass...), ...



Des travaux réalisés par la Fédération de pêche et l'AAPPMA «Le Goujon Cuizerotain»
 Le site a fait l'objet en 2014 d'un projet de restauration visant :
 - D'une part à restaurer la continuité piscicole entre la Seille et la zone humide,
 - Et d'autre part, à maintenir, entre les mois de février et d'avril, un niveau d'eau et une durée de submersion suffisants de la zone humide pour permettre la ponte des géniteurs de brochet, l'incubation des œufs et leur éclosion (en général 45 jours de submersion consécutifs sont nécessaires).
 L'aménagement a consisté en la création d'un fossé entre le plan d'eau et la Seille et d'un seuil amovible, constitué d'un cadre béton et de bastinges en bois, dans le but de maintenir un niveau d'eau constant en période printanière. Il est à noter qu'aucune intervention n'a été réalisée au sein de la zone humide : les habitats humides présents ont donc été totalement préservés.
 L'efficacité des travaux sera évaluée par un suivi de la faune piscicole par pêche électrique sur plusieurs années.

Ces travaux ont été financés par : l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, le Conseil Régional de Bourgogne, la Fédération Nationale pour la Pêche en France, l'AAPPMA «Le Goujon Cuizerotain» et la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



Photographie 5 : un panneau pédagogique a été créé et posé sur place